



20.06.2022

L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION SOUTIENT DMITRY GLUKHOVSKY ET TOUS LES AUTEURS ET ARTISTES RUSSES QUI S'OPPOSENT À LA GUERRE

Communiqué de l'Observatoire de la liberté de création, dont la LDH est membre

L'Observatoire de la liberté de création affirme son plein et entier soutien aux artistes, cinéastes et écrivains russes qui s'opposent, depuis trois mois, à la guerre déclenchée par la Russie en Ukraine et sont menacés directement par le pouvoir russe.

Le 4 mars dernier, quelques jours après l'invasion de l'Ukraine, Vladimir Poutine a signé une loi scélérate prévoyant une peine de quinze ans de prison pour toute personne publiant des « informations mensongères » sur la guerre en Ukraine. Dans les faits, cette loi interdit toute forme de journalisme indépendant dans le pays et toute critique de la guerre dont le terme même est contesté par le pouvoir.

Cette loi a voulu mettre un terme aux manifestations antiguerre ayant eu lieu dans les grandes villes (Moscou, Saint-Petersbourg), suivies d'arrestations massives. Elle rend également impossible le métier de journaliste et plusieurs journaux, sites et médias ont dû fermer à la suite de sa promulgation.

Le pouvoir s'en prend également aux artistes protestataires.

L'Observatoire de la liberté de création a appris que l'écrivain de science-fiction et journaliste russe Dmitry Glukhovsky est sous le coup d'un mandat d'arrêt fondé sur cette nouvelle loi. Mais il n'a pas l'intention d'être réduit au silence.

Le 13 mars dernier, il déclarait au quotidien *Libération* que « *la guerre, ce sont des gens qui quittent leurs maisons vivants et des cercueils de zinc qui reviennent. Des ruines fumantes à la place de villes fleuries. Parce que la guerre c'est la peur éternelle. La pauvreté. La faim. C'est une folie collective.* »

Et encore « *La guerre à l'Ukraine a été déclarée par Poutine, personnellement. Une heure durant, sur toutes les chaînes, il a expliqué au peuple pourquoi la guerre était indispensable : uniquement parce que l'Ukraine est un sous-Etat, qui, par définition, ne mérite pas d'exister. Une aversion personnelle, c'est tout. Il n'y avait aucune autre raison pour la guerre, le reste n'était que des prétextes.* »

Il n'a eu de cesse, depuis lors, de continuer à critiquer la guerre, et c'est en vain que le pouvoir russe cherche à le faire taire.

Dans une vidéo publiée sur sa page Instagram traduite en français sur le site Euronews, Dmitry Glukhovsky réitère ses critiques à l'égard du régime russe et réclame l'arrêt de la guerre :

« Le texte pour lequel je suis recherché est considéré comme jetant le discrédit sur l'armée russe, mais en fait c'est un article sur la censure militaire et la persécution politique des pacifistes en Russie. Toute opinion qui diffère des informations et des positions de la propagande russe est déclarée illégale, et ceux qui osent l'exprimer risquent jusqu'à 15 ans de prison.

Le post Instagram pour lequel je suis accusé de discréditer l'armée se présente comme suit : “Non à la guerre en Ukraine. Admettez que c'est une véritable guerre contre l'ensemble du peuple ukrainien et arrêtez-la !”

Indépendamment de ce dont on m'accuse, je suis prêt à répéter intégralement ces mots : “J'exige l'arrêt immédiat des hostilités en Ukraine et le retrait des troupes russes de ce pays. »

L'Observatoire de la liberté de création salue le courage de cet écrivain et lui fait part, à lui comme à tous les dissidents russes, de sa solidarité.

Liste des membres de l'Observatoire de la liberté de création :

Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (Acid) ; Association des cinéastes documentaristes (Addoc) ; Section française de l'Association internationale des critiques d'art (Aica France) ; Fédération des lieux de musiques actuelles (Fedelima) ; Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle (FNSAC-CGT) ; Fédération nationale des arts de la rue ; Ligue des droits de l'Homme (LDH) ; Ligue de l'enseignement ; Les Forces musicales ; Scénaristes de Cinéma Associés (SCA) ; Syndicat français des artistes interprètes (SFA-CGT) ; Syndicat national des artistes plasticiens (Snap-CGT) ; Syndicat national des scènes publiques (SNSP) ; Société des réalisateurs de films (SRF) ; Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndecac).

Paris, le 20 juin 2022

TÉLÉCHARGER LE COMMUNIQUÉ DE L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION EN PDF.